

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt juin à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de neuf sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BILLY Brigitte, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, LACARIN Marie-Françoise, POTEAUX Maryse, RIBIER Jean-Charles, ROCHELOIS Chantal, SERGERE Maryline, THERON Andrée.

Etaient représentés : MM. GONET Michel, LASCAUX Sébastien et MARTIN David.

Etaient excusés : MM. BOUGAREL Rémy et RIBIER Nicolas.

Etaient absents : M. CUVELIER Bernard.

Secrétaire de séance : M. GARNIER Jean-Philippe

Date de la convocation : 15 juin 2018.

La lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal est réalisée par Maryline SERGERE. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

30-2018 TARIFS ALSH, CAMP ET CANTINE

Tarif cantine

Madame LACARIN explique les modalités de calcul du prix de revient de la cantine à savoir la prise en compte des charges d'alimentation, des produits d'entretien, de téléphone, et de 30% des coûts constatés d'eau, d'électricité et rappelle que les frais de personnel ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

L'année scolaire n'étant pas terminée le résultat définitif ne peut être donné.

Il est néanmoins précisé que 7 402 repas, adultes et enfants, ont été servis cette année (cantine, accueil de loisirs) contre 9 922 en 2016/2017. Le prix de revient devrait être comparable au précédent.

Une rencontre avec les représentants des communes de Chatillon et Noyant en présence des gestionnaires des cantines a permis d'échanger sur les différents fonctionnements. Les fournisseurs d'épicerie, viande sont les mêmes. Les trois communes souhaitent développer l'approvisionnement en produits locaux .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter le tarif de la cantine de 0.05 € passant le prix du repas de 2.10 € à 2.15 € par enfant pour l'année 2018/2019.

Garderie périscolaire matin et soir :

Il est proposé de conserver les mêmes tarifs pour l'année scolaire à venir, soit :

Quotient familial ≤ 1000 €	1.25 € la présence pour chaque enfant
1 000 € < Quotient familial ≤ 1300 €	1.30 € la présence pour chaque enfant
1300 < Quotient familial ≤ 1600 €	1.35 € la présence pour chaque enfant
Quotient familial > 1600 €	1.40 € la présence pour chaque enfant

ALSH extrascolaire (mercredis + vacances) :

Tarification à la journée sur la base d'un taux effort de 0.023% appliqué sur les revenus bruts des parents.
Le tarif minimum sera de 2.15 €(le prix d'un repas de cantine), avec un tarif maximal de 14 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces tarifs pour 2018/2019.

Le camp :

Madame le Maire rappelle que le camp se déroulera au Vert plateau à Bellenaves du 23 au 28 juillet 2018, avec piscine et sortie nature.

Le coût pour 2018 est de 160 €/enfant (123 €/enfant en 2017).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les prix du camp comme suit :

Quotient familial ≤ 1 000 €	70 €
1 000 € > Quotient familial ≤ 1 300 €	75 €
1300 € > quotient familial ≤ 1 600 €	81 €
Quotient familial > 1 600 €	86 €

31-2018 ARRETES DE CIRCULATION

Madame le Maire propose de limiter la vitesse à 30 km/h au niveau de la rue des Pierredons. Les panneaux nécessaires seront installés à hauteur de la rue Copin, puis au niveau du lavoir.

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la réception d'un courrier concernant les panneaux « sens interdit » situés au chemin du Petit bout.

Madame le Maire propose de laisser celui qui est à l'entrée de la départementale et de permettre la circulation dans un seul sens (Petit-Bout => route départementale).

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de réduire la vitesse à 30 km/h dans la rue des Pierredons et de modifier le plan de circulation au niveau du Petit-Bout.

Il est précisé que plusieurs panneaux directionnels ont été posés. D'autres le seront prochainement dans le bourg.

32-2018 STAGIAIRES

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'une stagiaire BAFA sera présente à l'Accueil de loisirs du 9 au 27 juillet 2018. Elle encadrera le camp avec le Directeur. Il est proposé de verser une indemnité de stage de 125 euros par semaine.

Madame le Maire précise qu'un jeune de la Ferme aux animaux de Treban aimerait effectuer un stage dans les services techniques (espaces verts) au mois de juillet pour une semaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette demande.

M. Gérald TABUTIN souhaiterait bénéficier d'un stage de mise en situation en milieu professionnel sur la commune. Il pourrait effectuer 15h par semaine sur 20 semaines, soit 300 heures.

MM. Jean-Philippe GARNIER et M. Jean-Charles RIBIER rappellent la nécessité d'être vigilant sur l'encadrement des stagiaires, une réunion sera réalisée avec les agents techniques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ces demandes de stages et de verser une indemnité de 125 € pour 35h hebdomadaire.

33-2018 DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire fait part à l'assemblée que l'Association Nationale des Anciens Combattants et amis de la Résistance (ANACR), Comité Local de Meillard-Le Montet, souhaite implanter un monument commémoratif dans la forêt de Moladier. Pour cela, l'association demande une subvention à la commune pour ce projet.

Une présentation du projet et de son budget est réalisée. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de 150 € à l'association.

34-2018 INVESTISSEMENTS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des différents devis concernant les jeux pour enfants, qui ont des tarifs comparables mais des jeux et sol différents :

- Entreprises KOMPAN pour 32 489 €
- Entreprise COMAT ET VALCO pour 45 046.92 €
- Entreprise MEFRAN pour 32 926 €
- Entreprise Partenaires équipements pour 32 952.29 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider le devis de Partenaires équipement pour 32 952.29 € de jeux ainsi que le sol synthétique pour un montant de 4 702.50 € HT soit un cout total de 37 654.79 € HT.

Concernant l'aménagement de l'accès à la coopérative agricole, plusieurs devis ont été présentés :

- Eurovia pour 12 000 €
- Transchatillon pour 14 200 €
- Eiffage pour 9 720 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise Eiffage pour un montant de 9 720 € HT.

Soit un coût total pour ces aménagement extérieurs publics de 68 727,99 € HT (déjà validé : parking CSC pour 15 677.80 € HT, la convention avec le CFPPA pour 950 €, le mobilier urbain pour 3 534 € HT, l'aménagement paysagers pour 1191,40 € HT).

35-2018 SERVICE CIVIQUE

Pour le lancement de la bibliothèque, la commune souhaiterait recourir à un service civique.

Madame Maryline SERGERE explique la rencontre avec la Ligue de l'enseignement concernant les modalités pour ce projet.

Un Service civique peut être proposé à une personne qui a entre 16-25 ans (30 ans pour une personne en situation d'handicap). Il faut que la commune adhère à la Ligue de l'enseignement. Le coût est de 160 € par année scolaire.

Une indemnité de 473 € par mois est versée par l'Etat au Service civique et la collectivité doit compléter à hauteur 107.58 € par mois.

La durée de la mission sera de 8 mois, à hauteur de 24 heures par semaine annualisables avec 2 jours de congés par mois. Deux jours de formation sont obligatoires.

Un contrat sera signé entre la Ligue de l'enseignement et le jeune, ainsi qu'une convention de mise à disposition entre la commune et la Ligue. Le tuteur sera une personne de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser les formalités pour accueillir un Service civique pour l'année scolaire 2018/2019.

36-2018 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Suite à la délibération du 12 avril 2018 concernant les taux de promotion, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois comme suit :

- supprimer 2 emplois d'adjoint technique territorial,
- créer 2 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier le tableau des emplois.

37-2018 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Maryline SERGERE fait part à l'assemblée que la convention TIPI pour le paiement par internet des factures de cantine et garderie est signée.

Concernant le diagnostic assainissement, une réunion aura lieu le vendredi 6 juillet 2018.

Le concert Classique en Bocage aura lieu le 5 août 2018 à 17h00 à Cressanges.

La commune répond positivement à la demande du traiteur DUMONT pour s'installer les mardis dans le bourg de 15h00 à 16h30.

M. Damien CLUZEL indique à l'assemblée que la famille SPAGNOL/LAFAYE (rue des Maltraits) souhaiterait se raccorder à l'assainissement collectif : des devis vont être demandés.

L'entreprise LANTANA doit remplacer différents plants.

Madame le Maire propose que la commune adhère à l'Association des maires ruraux.

L'inauguration de la bibliothèque sera reportée soit le 1^{er} septembre soit le 22 septembre 2018.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 2 juillet pour valider les offres concernant les travaux de la salle annexe, entre autre.

Séance levée à 22h50